



Chez Nous à SAINT MESMIN



Bulletin d'Informations

N° 24 - Décembre 2013
(Dépôt légal N° 24342/07)

Renseignements administratifs

Maire : M. Guy BOUCHAUD
Courriel : maire.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie : Mme Christelle PROVOST
Courriel : secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Tél Mairie : 05 53 52 71 02
Fax : 05 53 52 79 77

Site : www.saint-mesmin.com
Gîtes : gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Mairie ouverte, le matin, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

-:- :- :- :- :- :- :- :-

Les permanences

Le Maire tient ses permanences en mairie le :

Mardi : de 9 h à 12 h
Jeudi : de 9 h à 12 h
Samedi : sur rendez vous



SOMMAIRE

- Page 1 : **Couverture** : Renseignements administratifs
Page 2 : **Sommaire** – Les naissances - Les décès- Les nouveaux arrivants-
Page 3 : **Mot du Maire**
Page 4 : **Les informations** : Le P.L.U.I. – Les nouveaux cantons – Rénovation thermique - Débardage
Page 5 : – Prêt de matériel – Visite du Sous Préfet – Etang des Forges – Carte d'identité
Page 6 : Nouveau fleuriste-Le château d'eau -Hôtel du Clocher-Le Repas des aînés-La taxe d'habitation
Page 7 : Le soldat inconnu- la fontaine miraculeuse-Les conteneurs au cimetière-Un peu d'humour-la vie scolaire
Page 8 : la vie scolaire (suite) -
Page 9 : **-Les manifestations:** 11 novembre – Eglise – Soirée loto – A.G. de La troupe du Saut Ruban
Page 10 : **Les manifestations par AIS** - Journée champignons – Soirée châtaignes – Noël des enfants -
Page 11 : AVCR – Le petit Lutin - Manifestations à venir
Page 12 : Accidents Vasculaires Cérébraux- Extrait du Conseil Municipal du 26 Novembre
Page 13 : **Compte rendu** : Extrait du Conseil Municipal du 26 Novembre (suite)
Page 14 : **Compte rendu** : Extrait du Conseil Municipal du 26 novembre (suite)
Page 15 : **Information SIAEP (l'eau)**
Page 16 : **Vœux du conseil municipal**

LES NAISSANCES

Le 8 novembre est né Eliott BENARD ROUSSEL. Sa maman Eva, que nous pouvons tous voir sur la vidéo de notre communauté de communes, chevauchant dans les prairies de Saint Mesmin habite à la Pierre Plate avec son compagnon M. BENARD.

Nous souhaitons une longue vie de bonheur à ce petit bonhomme.

LES DECES

Le 28 septembre ont eu lieu, à Saint Mesmin les obsèques d'Armand MARTINS né le 1^{er} mars 1923. Ce maçon avait vécu et beaucoup travaillé pendant plusieurs années à Saint Mesmin.

Le 27 octobre c'est Elyse DEVAUX plus connue sous le nom de Lisou THOMAS qui nous a quittés. Lisou venait d'avoir 93 ans la veille de son décès. Toujours gaie comme un pinson, elle avait animé le repas des aînés, il y a deux ans par ses chansons en patois qu'elle connaissait encore par cœur.

Le 15 novembre est décédée à l'âge de 83 ans, Mme Irène MERILLOU, épouse HUGON. Elle a quitté le hameau de Charoncle en 1997, pour se retirer à Clairvivre en compagnie de son époux Marcel (Vétérant du Bataillon Violette).

Le 10 décembre, seulement âgé de 46 ans, c'est François BOUNAIX dont les parents habitent à Las Peycharias qui nous a quittés.

Même si elles n'habitaient plus la commune depuis plusieurs années ces quatre personnes y avaient gardé de solides attaches et elles étaient très connues et estimées de tous. A chaque fois c'est une foule très nombreuse qui est venue leur rendre un dernier hommage

Le 11 décembre c'est Odette MOYEN, née le 8 sept 1942 à Saint Mesmin qui nous a quittés subitement à son tour. Elle s'était mariée en 1959 à Saint Mesmin et vivait depuis en parfaite harmonie avec son époux Raymond au Tuquet.

Nous présentons à toutes ces familles nos sincères condoléances.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Depuis le mois d'octobre, dans le bourg, Mr BOUDARD Jacques et sa compagne ont repris la location vacante du pavillon communal.

Au bois long, c'est Melle Josiane LECLERC qui est venue s'installer sur notre commune.

A Veaupeytourie ce sont Met Mme GALLE qui sont venus habiter.

Nous souhaitons à tous une bonne intégration.

Nous avons aussi le plaisir d'apprendre la venue prochaine de Ludovic LAVIE et d'Angélique REYSSET car ils viennent d'obtenir un permis de construire à Leymarie et aussi la venue de Cédric LAFON et de sa compagne qui ont acheté une maison à La Côte.

Afin de faciliter notre gestion nous souhaiterions que tout nouvel arrivant se présente à la mairie dans les deux mois suivants son arrivée.

Le petit mot du Maire



Chers Lecteurs, Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,

Nous voici arrivés au terme de cette année 2013 bien remplie. Nous avons été heureux de constater que de plus en plus de bénévoles ont participé à l'organisation de manifestations. Cela a montré que malgré les difficultés actuelles nous étions capables tous ensemble d'animer, de faire vivre et rayonner cette petite commune au-delà de ses « frontières ».

*Avant d'aborder l'année 2014 qui sera marquée par **des moments importants** pour l'avenir de SAINT-MESMIN j'ai une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et pour leurs proches.*

Oui, 2014 aura un impact sur l'avenir de la commune avec :

- le recensement qui permet d'avoir une vision la plus exacte possible de la situation communale (nombre d'habitants, nombre de résidences secondaires, de gîtes , d'habitations diverses, ce qui aura une influence sur les dotations de l'Etat et donc sur notre budget),*
- le début des **travaux de rénovation du Cantou** pour lesquels, malgré les restrictions budgétaires nous aurons obtenu environ 70% de subventions ;*
- le **lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU/i)** auquel votre avis et votre participation seront importants,*
- la mise en place progressive d'un **assainissement individuel** conforme dans toutes les habitations et l'étude d'un assainissement semi-collectif dans le Bourg,*
- le lancement de l'enquête publique sur la **réalisation du Bassin MERILLOU,***
- les prochaines élections municipales et européennes .*

Soyez accueillant envers Annick JACQUET, l'agent recenseur qui aura reçu une formation particulière et qui sera discrète car les informations personnelles que vous lui fournirez entre le 15 janvier et le 20 février seront gardées confidentielles et ne seront transmises qu'à l'INSEE.

Participez aux réunions publiques concernant le PLU/i. La première aura lieu le 30 janvier à GENIS, vous pourrez faire part de vos préoccupations et de vos projets personnels en matière de constructions nouvelles ou de création d'activités futures. Ce sera la seule façon pour être entendus et obtenir les espaces constructibles nécessaires au développement de SAINT-MESMIN.

N'hésitez pas à fournir à nos employées du SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) les informations qu'elles vous demanderont concernant l'assainissement actuel de votre dépendance. De cette manière , elles seront mieux à même de vous conseiller sur les mesures à prendre pour vous mettre aux normes et prévenir la Mairie pour vous aider à obtenir les subventions qui vous seront peut être nécessaires.

Intéressez vous au Bassin MERILLOU et aux activités qui vont s'y dérouler en 2014 .Ce sera l'occasion de prouver qu'il y a là un projet fédérateur et intéressant pour le développement touristique donc économique de notre territoire , ce qui incitera l'Etat, le Département et la Communauté de Communes à financer entièrement ce projet.

Montrez votre sens civique en allant voter massivement en mars et juin prochains.

Enfin n'oubliez pas ceux qui, en ces temps difficiles, sont dans la peine, malades ou ont de plus en plus de difficultés à vivre dignement.

C'est avec cet espoir que je vous souhaite une Excellente Année 2014, pleine de santé, de réussite et de bonheur !

Sincèrement.

Guy BOUCHAUD

LES INFORMATIONS

P.L.U.I. (Plan d'urbanisme intercommunal)

Le 5 novembre à SAINT-JORY LASBLOUX, nous avons assisté à la réunion de lancement du projet de mise en place du PLUI, décidé en conseil communautaire depuis plusieurs mois. (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Dans ce cadre, une analyse complète des enjeux sera effectuée, et de nombreuses réunions et informations auront lieu avec les élus, habitants et usagers du territoire intercommunal.

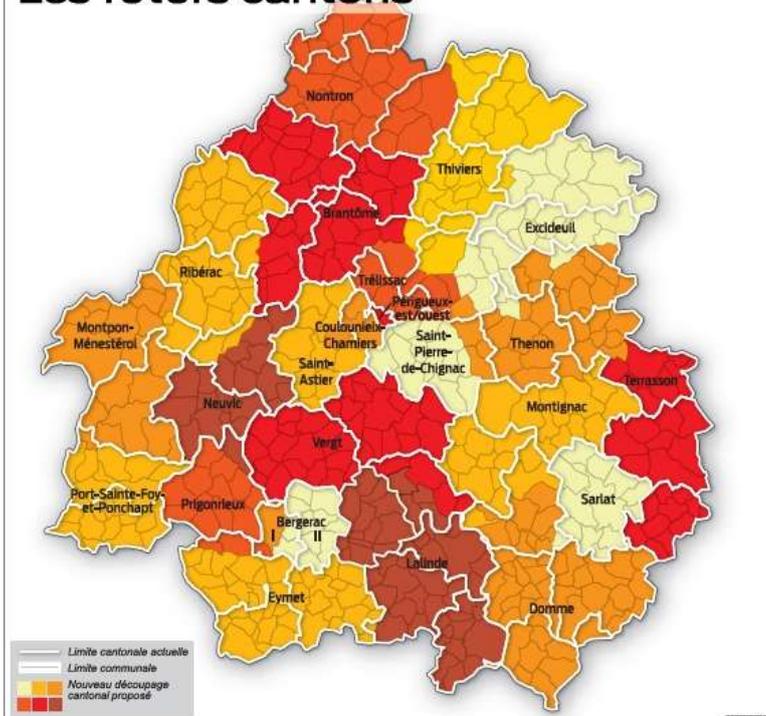
L'objectif de cette démarche est d'envisager d'ici à quinze ans un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble du territoire, en intégrant les populations et leurs besoins, ainsi que les activités économiques.

Pour avoir le déroulement de la mise en place et voir les contraintes qui nous sont maintenant imposées par de nouvelles réglementations, vous pouvez aller sur le site de notre communauté de communes : <http://www.cccrp.fr/index.php/2-dernieres-news/191-le-plui-c-est-parti>

Plusieurs réunions publiques sont prévues :

Génis le 30 janvier 20 h 30 ou Excideuil le 31 janvier à 20 h 30

Les futurs cantons



LES FUTURS CANTONS

De nombreux changements sont prévus dans les années à venir. Le premier est la recomposition des futurs cantons qui seront au nombre de 25 au lieu de 50. Vous avez ci-contre la carte parue dans le journal SUD OUEST. Cette carte a été validée en session le 13 novembre 2013. Vous pourrez y voir que notre canton d'EXCIDEUIL comprendra alors 31 communes puisqu'il aura absorbé celui de LANOUILLE et une partie de celui de SAVIGNAC les EGLISES .. Un nouveau nom devrait être choisi pour ce nouveau territoire. Autrefois, réparties sur quatre cantons, toutes les communes composant notre communauté de commune, Causses et Rivières, se retrouveront ensemble sur ce nouveau territoire, ce qui devrait simplifier la gestion des fonds et des moyens attribués par l'Etat et le Conseil Général.

RENOVATION THERMIQUE

Un programme d'une durée de 9 mois visant l'amélioration et la performance thermique de l'habitation a été mis en place par le Conseil Général de la Dordogne, service de l'habitat. Une baisse de la consommation énergétique pouvant aller de 25 à 35 % peut être réalisée et une subvention allant de 25 à 50 % selon que vous êtes propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs et selon vos ressources, peut vous être octroyée pour les travaux nécessaires (changement de chaudière, isolation des combles, murs ou plancher, changement des menuiseries extérieures) . Pour tout renseignement et une aide pour faire le bon choix, s'adresser : PACT de la DORDOGNE 56 rue Gambetta 24000 Périgueux tel 05 53 06 81 20

E-mail : accueil@pact-dordogne.fr Site : www.pact-dordogne.fr

DEBARDAGE DES BOIS

Le débardage du bois endommage fortement les routes et chemins ruraux dont les PDIPR.

Afin de les préserver, et conserver leurs accès à tous, un arrêté a été pris sur la commune de Saint Mesmin.

- 1/ A compter du 1^{er} août 2013, toutes les opérations de débardage de bois sur la commune devront faire l'objet en mairie d'une demande préalable à l'aide de l'imprimé à retirer en mairie et à déposer au moins 15 jours avant la date de début du chantier.
- 2/ Un état des lieux sera effectué avant et après le débardage.
- 3/ En cas de dégradations constatées, l'entreprise ou le particulier seront tenus responsables des dommages occasionnés et devront procéder immédiatement à la remise en état correspondante.

LES INFORMATIONS (suite)

PRET DU MATERIEL

Le prêt de matériels est soumis à quelques conditions que nous vous rappelons ci-après :

Les tables et les bancs en plastique stockés dans les locaux communaux ont été achetés conjointement par trois des associations de SAINT-MESMIN, Auvézère Animation, l'ACCA (Chasse) et A.I.S. Leur prêt ne peut être consenti qu'avec l'accord de l'un des responsables de l'une de ces associations. (Claudy ROUBINET, JP CONTRAND et Guy HAYE)

Les tables bois et les bancs en bois appartiennent à la commune et sont prêtés selon des conditions fixées par une délibération du Conseil. Il suffit de les demander à la Mairie.

Les chambres froides sont selon une délibération du Conseil mises à la disposition des associations de SAINT-MESMIN lors de leurs manifestations ou repas, sous les chapiteaux ou dans le Cantou. Elles servent à l'ACCA lors de la saison de chasse et peuvent être prêtées à tous les habitants en cas de besoin. Il faut cependant rappeler que la réglementation interdit de stocker de la viande de boucherie qui ne serait pas passée par les abattoirs ou contrôlée par les services vétérinaires (DDSV) . Pour utiliser ces chambres froides il faut demander l'autorisation à la Mairie.

La balayeuse municipale quant à elle, est, sur demande à formuler à la Mairie, mise à la disposition des habitants de la commune pour tous les travaux de nettoyage des voies communales .

VISITE DU SOUS PREFET SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE



Le 29 octobre, Jean Louis AMAT, Sous-Préfet et Secrétaire Général de la Préfecture a passé la journée dans notre communauté de communes. Accompagné de Charly LABROUSSE Président de notre communauté, de nombreux Maires ainsi que des Conseillers Généraux du canton d'EXCIDEUIL et de SAVIGNAC les EGLISES. Il a sillonné notre territoire et visité plusieurs de nos villages.

Le Maire en a profité, lors de son passage à SAINT-MESMIN pour lui parler de nos projets en cours et notamment de ceux concernant la rénovation du Cantou et la construction du bassin d'eau MERILLOU.



ETANG DES FORGES



La saison de pêche étant terminée, Nous avons tenu une réunion le 30 octobre avec nos amis pêcheurs pour organiser tous ensemble, la prochaine saison.

L'étang du Bas ayant une fuite et devant être vidé pour être réparé, il a été décidé de ne pas lâcher de truites pour la prochaine saison. Seul l'étang du Haut continuera à être empoisonné (100 kg de carpes ont déjà été mis). La passerelle reliant la route départementale et ses berges vient d'être refaite et financée par l'ONF. Les deux étangs seront ouverts à la pêche tous les jours du 1er mars au 30 octobre.

Les catégories de cartes de pêche au nombre de 4 seront disponibles à la mairie avec pour la carte journalière une particularité . En effet pour attirer le maximum de pêcheurs de passage, ceux-ci ne seront plus obligés de venir à la mairie car après l'identification par téléphone il leur sera possible de pêcher avant le paiement de la carte. Les catégories de cartes sont : pour les personnes de la commune au prix de 35 €, pour les personnes extérieures à la commune au prix de 50 €, une nouvelle carte valable un mois pour les vacanciers au prix de 20 € et la carte journalière au prix de 7 € .La carte spéciale « gîtes » reste.

CARTE D'IDENTITE

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans)

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.

Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur la carte ne sera pas modifiée.

LES INFORMATIONS (suite)

NOUVEAU FLEURISTE

Les enfants de nos amis GEREIGAT du Grand Clos viennent s'installer à PAYZAC et ouvrir une boutique de fleurs. Venez découvrir ce nouveau magasin, « Milie une fleur » 1 rue André Maurois à PAYZAC (emplacement de l'ancienne cave à vins), ouvert du mardi matin au dimanche midi. Vous y trouverez : Fleurs coupées, compositions florales, plantes d'intérieures et d'extérieur, entretien et fleurissement de sépulture, livraison. Pour tous renseignements vous pouvez les contacter au 06 45 35 94 67

CHATEAU D'EAU AUX AGES

Début novembre, des travaux d'entretien et de rénovation ont commencé sur le château d'eau des Ages. Ces travaux vont durer plusieurs mois. Le chemin menant à la chapelle Notre Dame de Partout est interdit à la circulation et l'accès piéton se fait provisoirement en passant par le parking. Nous allons profiter de ces travaux pour améliorer la beauté du site et faire réaliser une immense fresque sur ce château d'eau représentant la flore sur la colline des Ages (Bruyères). Le Maire a obtenu de faire partager le coût de cette opération à parts égales par les deux communautés de communes riveraines, Causses et Rivières et la Communauté de LANOUAILLE.



HOTEL DU CLOCHER

Qui se rappelait que cette petite maison cachée derrière notre église avait été jadis un hôtel ? L'enseigne peinte et indéchiffrable au-dessus de l'entrée nous avait toujours intrigués, et personne n'avait pu nous donner sa signification. Sa propriétaire, Mme Marie Claude MAUGIS



a eu la bonne idée de restaurer cette enseigne, redonnant du cachet à cette vieille demeure. Nous lui adressons un grand merci pour cette initiative.

Le samedi 11 janvier à 12 h

Le Repas des Aînés se fera dans le Cantou

Le repas des Aînés, ouvert à tous et gratuit pour les plus de 60 ans habitant à SAINT-MESMIN sera animé par Rick et ses troubadours. Une participation de 25 € sera demandée aux autres convives.

Ce repas sera préparé par Jacky MERILLOU

Au menu : soupe, assiette périgourdine, civet de cerf, rôti de veau et sa garniture, salades fromages dessert.

Les aînés désirant nous rejoindre mais n'ayant pas de moyen de locomotion doivent se faire connaître en mairie, un membre du conseil municipal passera les chercher.

LA TAXE D'HABITATION

Nous avons tous reçu notre taxe d'habitation à payer et nous avons constaté une nouvelle augmentation malgré le fait que les taux communaux et intercommunaux n'aient pas changé depuis plusieurs années. La Mairie fait savoir que cette augmentation est due à une révision par l'Etat des taux locatifs de la base cadastrale. Il en est de même pour la taxe foncière sur les propriétés bâties car les services de l'Etat font obligation aux Maires et à la commission communale des impôts, de relever et de déclarer toutes les transformations ou modifications apportées aux bâtiments qui n'ont pas été déclarées en Mairie. La loi précise même qu'en cas de non respect de ces directives la responsabilité du Maire pourra être engagée.

LES INFORMATIONS (suite)

LE SOLDAT INCONNU

Plusieurs personnes nous ont demandé dans quelles circonstances le soldat inconnu à qui nous rendons hommage chaque année après la cérémonie du 11 novembre est arrivé dans notre petit cimetière.

Ce soldat, en tenue militaire française avait été aperçu en décembre 1940 dans le hameau de Fargeas la veille de son décès. Hagaré, s'enfuyant à la moindre approche des habitants, sans doute traumatisé suite à la débâcle il s'est pendu à côté d'un puits. Sans papiers ni signes distinctifs, et malgré maintes recherches le corps de ce soldat n'a toujours pas retrouvé son identité et reste inhumé à côté de la porte d'entrée dans le cimetière de SAINT-MESMIN. Le Conseil vient de décider l'aménagement de ce lieu et espère que les progrès en matière d'ADN permettront d'identifier ce soldat un jour.

FONTAINE MIRACULEUSE



Nous vous avons parlé le trimestre dernier du miracle de la Fontaine du Bon Saint Mesmin. Le bébé, commandé à la Fontaine miraculeuse est né le 2 novembre, et ses parents restent persuadés que Titus, leur beau garçon, doit son arrivée à cette visite... Nous lui souhaitons une longue vie pleine de bonheur.

LES CONTENEURS AU CIMETIERE

Le SMCTOM nous avise qu'il ne collecte plus les conteneurs remplis de terre et de déchets végétaux, déchets qui peuvent se traiter en interne car biodégradables.

C'est pourquoi nous avons installé deux poubelles distinctes, l'une pour la terre et les végétaux, l'autre pour les pots ou fleurs en plastique.

Nous vous demandons de respecter ce tri et de bien vouloir séparer les pots des plantes.

UN PEU D'HUMOUR

Un athée se promenait dans les bois tout en s'extasiant devant la nature :

« Quels arbres majestueux, quelle puissante rivière, quels beaux animaux ! » Se disait-il. Comme il marchait le long de la rivière, il entendit un sourd grognement provenant d'un buisson à proximité.

Il jeta un œil dans cette direction et vit un énorme grizzly de plus de 2 m de haut qui s'apprêtait à le charger. Il courut aussi vite qu'il le pouvait dans un petit sentier, regarda par-dessus son épaule et réalisa que l'ours le talonnait. Il trébucha et tomba sur le sol. Il roula sur lui-même et comme il tentait de se relever, il vit l'ours au-dessus de lui, la patte droite prête à le frapper !

A cet instant, l'athée s'écria : « Oh, mon Dieu ! »

Le temps s'arrêta, l'ours se figea et la forêt devint silencieuse. Une lumière vive apparut près de l'homme et une voix vint du ciel : « Tu as nié mon existence durant toutes ces années et attribué la Création à un accident cosmique. Dois-je t'aider à te sortir de cette situation ? Crois-tu que je puisse te considérer comme un croyant ? »

L'athée regarda vers la lumière et répondit humblement :

« Je crois qu'il serait hypocrite de ma part de vous demander de me considérer comme un bon catholique, mais peut-être pourriez vous rendre l'ours ...catholique ? »

« Très bien », dit la voix. La lumière s'éteignit, la forêt reprit son chant.

L'ours descendit sa patte, pencha la tête et tout benoîtement joignit ses deux pattes en murmurant :

« Seigneur, bénissez ce repas. »

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE DE LANOUAILE (S.I.A.V.S.A)

Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

Vice-Présidents : Alain DUPRE, Francis LABRUGNAS, Pierre THIBAUD, Gérard VIACROZE

DELEGUES DE LA COMMUNE : **Nathalie VESLARD, Guy BOUCHAUD**

La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences à la Mairie de Lanouaille les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Tél : 05 53 52 72 71

En cas de mauvaises conditions météorologiques, vous pouvez joindre le Syndicat Intercommunal :

- Le secrétariat, - les délégués de votre commune, - écouter : FRANCE BLEU PERIGORD
- ou composer le **n°vert 0800 024 001** - touche 2 : transports scolaires, consulter le site www.cg24.fr – Infos pratiques – « Sur la route » du Conseil Général de la Dordogne

IMPORTANT :

Depuis peu le syndicat est doté du système SMS par sa messagerie internet. En cas d'intempéries, les familles pourront être informées par SMS du non départ des cars ou de la modification des circuits.

Sa Mission

L'organisateur de 1^{er} rang est le service des transports du Conseil Général de la Dordogne.

Le S.I.A.V.S.A de Lanouaille est l'organisateur secondaire.

Représentant local de l'autorité organisatrice, le S.I.A.V.S.A a plusieurs rôles :

- il est l'interlocuteur « Conseil Général/Usagers » et celui des transporteurs et des chauffeurs des différents circuits
 - il a un rôle administratif : recensement sur le terrain des besoins des usagers scolaires, gestions des inscriptions et des frais de transport
 - il est aussi responsable de la discipline, de la sécurité, et a, à ce titre, une mission de prévention auprès des élèves
 - il gère le planning des sorties scolaires, extra-scolaires et par convention, suivant la disponibilité du car, des sorties organisées par les associations.

Son fonctionnement

Au minimum 2 fois par an, le Conseil Syndical se réunit (2 délégués élus par commune) pour discuter, décider, valider certaines demandes faites par les familles ; en bref améliorer le fonctionnement de ce service.

Cette année le Conseil Syndical s'est réuni le 28 mars, le 13 septembre et le 16 octobre.

Inscription

Le S.I.A.V.S.A a l'OBLIGATION d'inscrire l'ensemble des élèves transportés et de remettre à chacun d'eux la carte de transport éditée par le Conseil Général. Celle-ci est nominative et personnalisée avec une photo.

Les inscriptions ont lieu durant le mois de juin et début juillet. Les parents doivent venir au secrétariat pour remplir et signer le dossier d'inscription et désigner, sur carte, le point d'arrêt le plus proche de leur domicile.

NOUVEAU :

La date de recevabilité des dossiers de demande d'inscription est fixée au **31 Juillet** par le Conseil Général de la Dordogne.

A compter de juin 2014, toutes les demandes faites après le 31 juillet seront sur liste d'attente et l'inscription ne sera **définitive** que la semaine suivant la rentrée scolaire (ceci afin de pouvoir gérer les effectifs de chaque car au jour de la rentrée).

Discipline

Dans les transports, l'autorité organisatrice secondaire joue un rôle préventif. A ce titre, elle participe à la diffusion du code de bonne conduite des élèves. Cependant, elle a compétence pour sanctionner tout acte d'indiscipline ou de comportement incompatible avec le bon déroulement du voyage.

Frais de Transport

Le coût total du transport scolaire se décompose ainsi :

- Conseil Général,
- Municipalité
- Et parents (suivant la décision prise par les élus d'une participation intégrale ou non, et/ou de la gratuité)

Grâce à la participation financière des communes adhérentes au Syndicat, les élèves du primaire bénéficient de la gratuité. Une participation de 16€ par an est demandée aux familles pour les élèves du collège. Toutes les sorties scolaires sont prises en charge par le syndicat.

Sécurité

Par délibération en date du 13 septembre 2013, les membres du Syndical ont voté à l'unanimité le port OBLIGATOIRE du gilet fluorescent. Cette décision est applicable suivant le calendrier scolaire établi par l'éducation nationale, c'est-à-dire du mois de septembre jusqu'au mois de juillet.

Les élèves inscrits auprès du SIAVSA doivent **impérativement** respecter cette consigne, de leur domicile jusqu'à la porte des établissements scolaires.

Les automobilistes nous ont fortement incités à prendre cette mesure. Ils trouvent judicieux et très utiles le fait que les enfants soient vus de loin par mauvais temps (brouillard, levée du jour, tombée de la nuit).

RAPPEL : Le port des ceintures de sécurité est obligatoire dans les cars qui en sont équipés.

Actualités

Journée Sécurité :

Une journée prévention avec l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (A.D.A.T.E.E.P) a été réalisée le 29 novembre 2013 avec l'école de Payzac (matin) et l'école de Lanouaille (après-midi)

Durant l'année 2014, d'autres journées vont être programmées afin de sensibiliser à nouveau les élèves du primaire et du secondaire, en fonction de la disponibilité des intervenants de l'A.D.A.T.E.E.P, que je tiens à remercier dans cet article, pour l'action de prévention auprès des élèves (plus de 4.000 élèves concernés dans le département cette année et 6.000 km effectués gracieusement par les bénévoles de l'association).

LES MANIFESTATIONS ET LES ASSOCIATIONS

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Pour la 1ere fois, la cérémonie du 11 novembre a eu lieu en soirée et a réuni de nombreuses personnes. Après la lecture du discours du Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants et celui de l'UFAC par Elyse et Marie Amélie, deux jeunes filles de notre commune, une gerbe a été déposée au cimetière sur la tombe du soldat inconnu. Pour clôturer cette cérémonie qui d'habitude est suivie par le pot de l'amitié, cette fois, c'est une soirée châtaignes dans le Cantou qui a été organisée.

EGLISE DE SAINT MESMIN

Depuis le 1er décembre et jusqu'au 5 janvier (jour de l' Epiphanie), une très jolie crèche, sonorisée, animée et grandeur nature, réalisée par Nathalie, son époux et plusieurs bénévoles est exposée dans notre église où de nombreux visiteurs sont déjà venus l'admirer.

Le 21 décembre, la messe célébrée par le Père Antoine ALTIERI a été animée par un décor vivant avec la participation des enfants de la commune



sous le patronage de Jackie DUSSERT. A la fin de la célébration de la messe, Eric VESLARD nous a interprété un majestueux « Minuit Chrétien ». Pour clôturer cette soirée, un vin chaud offert par AIS a été servi dans le Cantou à la sortie de la messe.



AUVEZERE ANIMATION

Soirée Loto : Le 2 novembre, la soirée loto organisée dans le Cantou par Auvézère Animation a réuni beaucoup de monde. Deux porcs dont l'un était débité en morceaux, jambons, épaules, échine etc servaient de lots pour chacune des quines, l'autre en entier d'un poids de 100 kg était le gros lot pour le carton plein. Ce dernier a été gagné par une personne possédant une résidence secondaire à Charoncle. En milieu de partie, pendant la quine gratuite pour enfants, un entracte a permis à tout ce monde de se restaurer en consommant cidres et crêpes. La soirée, commencée vers 21 h s'est terminée à 23 h 30.



LA TROUPE DU SAUT RUBAN

Assemblée générale : l'assemblée générale de la Troupe du Saut Ruban a eu lieu le 4 octobre. A l'ordre du jour le rapport moral, le rapport financier et la réorganisation du bureau. Il a été demandé d'élire un vice Président, un secrétaire adjoint et une trésorière adjointe. Le bureau se compose donc ainsi : Jackie DUSSERT présidente, Frédéric LEYMARIE Vice président, secrétaire Sylvie GERAUD, secrétaire adjoint Jacques DUCROS, trésorière Leslie FREYSSE, trésorière adjointe Florence ROCHE.

Si vous êtes intéressé, quel que soit votre âge, venez rejoindre la troupe, pour se faire adressez vous à Jackie tel 05 53 62 00 31 ou au 06 85 08 84 04, 06 77 51 21 14, 06 78 00 53 79.

Prévisions : Les prochaines représentations théâtrales à Saint Mesmin sont prévues le 17 mai 2014 en soirée et le 18 mai dans l'après midi.



LES MANIFESTATIONS ET LES ASSOCIATIONS

A.I.S. (AMICALE INFO SOLIDARITE)

Journée champignons : Le 20 octobre, se sont près de 120 personnes qui se sont réunies et autant d'espèces de champignons qui ont été trouvées dans les bois de Saint Mesmin. Comestibles et vénéneux avaient été ramassés, car la journée était consacrée à la découverte et l'étude des champignons par la Société Mycologique du Périgord. La cueillette a été suivie d'un repas gratuit où les omelettes aux cèpes avaient été confectionnées par la Confrérie Myco-gastronomique de Brive.



Ce jour là, avaient été invitées au repas, toutes les personnes qui avaient participé les années précédentes au concours des maisons fleuries et auxquelles, nous avons offert une plante.



Soirée châtaignes : La soirée châtaignes qui a suivi la cérémonie du 11 novembre a réuni plus de 80 personnes. Pour cette soirée, Christine et Hugues PENAUD se sont beaucoup investis pour la décoration, soupe et babas au rhum . Un diaporama rappelant les manifestations qui se sont déroulées à Saint Mesmin était présenté en boucle pendant qu'était servi la soupe à l'oignon. Les châtaignes, le cidre et les nombreux gâteaux (apportés par les convives) étaient partagés entre tous, musique, chanteurs, accordéon et harmonica se sont succédés pour nous faire passer un moment très agréable.



Noël des enfants : Le 21 décembre dans l'après midi , des animateurs « professionnels » sont venus amuser les petits et les grands. Une partition clownesque par deux magiciens maladroits a été créée et interprétée par le« Professeur Mirror » et « Gobelune ». A la suite de cette représentation, la distribution de cadeaux aux enfants de la commune a été faite par le Père Noël. Un goûter pour tout ce petit monde ainsi qu'un vin chaud pour les parents ont suivi cette après midi très réussie.



Chaque année l'arbre de Noël qui orne bourg est offert par un habitant de Saint Mesmin,

L'année dernière, c'était Mr et Mme VOGEL, de Charoncle, Cette année, c'est à Mr et Mme André HUGON du Bourg que nous devons ce sapin. Nous espérons que pour chaque Noël à venir les traditions ne se perdront pas. A qui le tour ?

C'est grâce aux recettes réalisées lors des diverses manifestations qui se sont déroulées pendant la saison touristique, que ce trimestre encore, A.I.S. avec l'aide de bénévoles de toutes les associations , a réussi à organiser et à offrir gratuitement ces 3 soirées aux Saint Mesminois et à leurs amis.

LES MANIFESTATIONS ET LES ASSOCIATIONS

AVCR (ASSOCIATION VILLAGE CAUSSES ET RIVIERES)

Le concours intercommunal des maisons fleuries, organisé par l'Office de Tourisme d'Excideuil jusqu'en 2012 devrait, à partir de 2014 avoir lieu, sous le patronage de l'AVCR. Le règlement de ce concours, nous parviendra en début d'année.

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET LA SOIREE CHATAIGNES VUE PAR LE PETIT LUTIN

Ce 11 novembre 2013 en nocturne les Saint - Mesminois avaient rendez-vous avec l'histoire de France. Le Monument aux Morts apparaissait sous une vision plus émouvante en cette fin de soirée pour recevoir l'hommage rendu aux poilus de la Grande Guerre tombés sur le champ de bataille. Ce 11 novembre avait la particularité d'annoncer les préparatifs d'ouverture de nombreuses expositions commémorant le souvenir du centenaire de la Première Guerre mondiale. L'heure choisie me rappelait un rituel cérémonial qui a lieu sous l'Arc de Triomphe. Un groupe de personnes raniment la flamme de la tombe du soldat inconnu. Ce geste se répète tous jours à 18h30. Le lutin



- :: :: :: :: :: :: :: :: :: -

*En cette soirée du 11 novembre 2013 Monsieur le Maire Guy BOUCHAUD réservait une surprise aux habitants de la commune : un accueil chaleureux. Des tables avaient été dressées avec raffinement où brillaient les petites flammes de la vie pour mettre en beauté le travail des vergers et des jardiniers : en présentant des pommes et des citrouilles. La grandeur d'âme des convives transparaissait dans la salle du Cantou . Sur grand écran un récapitulatif des festivités annuelles remettait en mémoire les activités passées. Un diaporama représentant la flore sauvage a fait découvrir de nombreuses espèces endémiques tel le sceau-de-Salomon. Chansons, musique divertissaient les invités. L'atmosphère semblait extraordinaire. Hugues a participé gracieusement à la réussite d'une soirée où la dégustation d'une soupe à l'oignon a flatté nos papilles. De nombreuses tartes aux pommes avaient été offertes par les habitants dont la gentillesse n'est plus à démontrer. Vous êtes merveilleux de par votre présence et votre volonté d'agir pour que vive notre village SAINT-MESMIN
Un lutin perspicace*



LES MANIFESTATION A VENIR

Les dates connues des manifestations paraissent dans ce bulletin trimestriel, Elles peuvent paraître dans le bulletin de la communauté de communes qui est édité tous les semestres mais aussi sur la brochure annuelle des offices de tourisme. Pour cela, il faut que ces dates nous soient communiquées rapidement dès qu'elles sont connues et au plus tard avant fin novembre de chaque année.

- **11 janvier 12 h** dans le Cantou repas des Aînés, ouvert à tous, gratuit pour les plus de 60 ans habitant la commune , 25 Euros pour les autres participants , animé par Rick et ses troubadours, préparé par la boucherie MERILLOU Jacky (soupe, assiette périgourdine, civet de cerf, rôti de veau et sa garniture, salades fromages dessert)
- **9 février**, compétition de kayak sur le bassin MERILLOU
- **23 février** Trail dans les gorges de l'Auvézère
- **17 mai en soirée et le 18 mai dans l'après midi** Représentation théâtrale de la troupe du Saut Ruban
- **23 août et 24 août Montée Historique.** Pendant deux jours, vous pourrez assister à une ronde de vieilles voitures de collection depuis Charoncle jusqu'au bourg, et vous aurez tous le loisir d'admirer ces voitures d'antan (Porsche, Alpine et autres)

ACCIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC)

« Une campagne pour mieux reconnaître les signes des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) et sauver des vies en Aquitaine » Troisième cause de mortalité et première cause de handicap en France, les accidents vasculaires cérébraux entraînent une surmortalité des moins de 65 ans en Aquitaine. Cette maladie touche en moyenne 20 personnes par jour en Aquitaine dont 8 garderont des séquelles invalidantes.

Ce constat est à l'origine d'une vaste campagne de communication menée conjointement par l'Agence Régionale de Santé et de nombreux acteurs de santé* pour apprendre aux Aquitains à reconnaître les premiers signes d'alerte et les informer de la conduite à tenir : appeler impérativement et immédiatement le 15.

Une méconnaissance des symptômes et de la conduite à adopter

L'AVC, encore appelé "attaque" ou "congestion cérébrale" est une urgence vitale. Il est causé par une artère qui se bouche ou qui éclate soudainement, ce qui entraîne une perturbation de l'irrigation du cerveau. **Tout le monde peut être touché**, quel que soit son sexe, avec un risque plus important toutefois lorsque l'on avance en âge.

Les symptômes sont simples à retenir :

- ▶ une faiblesse musculaire soudaine,
- ▶ une paralysie d'un bras ou du visage,
- ▶ des difficultés à parler,

qui peuvent être accompagnées ou non de troubles de l'équilibre, de la vision ou encore de maux de tête. Si l'un de ces symptômes est constaté, et même s'il disparaît après quelques minutes, il peut s'agir d'un AVC.

Pourtant, ces signes d'alerte sont méconnus, tout comme la conduite à tenir. Il y a urgence : **le malade dispose seulement d'un délai de quatre heures pour être hospitalisé** et recevoir un traitement destiné à limiter les séquelles et optimiser ses chances de guérison. Certains négligent ces symptômes, attendent de voir s'ils perdurent, appellent leur médecin traitant pour prendre rendez-vous...plutôt que de **composer sans attendre le 15 pour être immédiatement pris en charge**.

Les AVC en chiffres

▶ En France

- 1ère cause de handicap acquis de l'adulte,
- 3ème cause de mortalité,
- 130 000 personnes atteintes chaque année d'un AVC, dont 1/3 garde des séquelles,
- 500 000 personnes vivent avec des séquelles plus ou moins lourdes d'AVC,
- 75 % des personnes qui en sont atteintes ont plus de 65 ans, mais 15 000 hommes ou femmes de moins de 45 ans sont frappés chaque année.

▶ En Aquitaine

- 8 000 personnes atteintes d'un AVC hospitalisées en 2010, dont près de 3 000 garderont des séquelles.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2013

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 11 / votants / 11 /

L'an deux mil treize, le 26 novembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 19 novembre 2013, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

TOUS PRESENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Jean Pierre DURAND .Claude ROUSSEAU, Robert BOSSELUT

SECRETARE : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la signature de la convention fourrière SPA et sur la modification d'une délibération sur l'aliénation de chemins ruraux.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

1/ Délibération sur la signature de la convention SPA.

Le Maire explique que suite à l'augmentation de ses frais de fonctionnement la SPA a décidé de fixer son nouveau tarif à 0,60€ par habitant au lieu de 0,55 €. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation de cette augmentation en faisant valoir que pour la commune, le nombre d'animaux chiens et chats en divagation est en augmentation et qu'il n'y a pas d'autre alternative que de les amener à la SPA. Le conseil accepte à l'unanimité la nouvelle convention au nouveau prix.

2/Modification délibération d'aliénation des chemins ruraux.

Le Maire explique qu'une erreur de frappe a été commise sur la délibération 2013-16 et qu'au lieu d'inscrire « aliénation chemin rural à Chez Bobas » il convient de lire « aliénation chemin rural à La Rouye. » Le Conseil accepte à l'unanimité cette rectification.

3/Renouvellement du contrat d'assurance CNP.

Le Maire rappelle que tous les employés sont assurés par la mairie à la CNP en cas d'accident du travail, d'arrêt maladie etc... et que ce contrat doit être renouvelé tous les ans après accord du conseil. Il explique qu'à l'heure actuelle la CNP semble être l'organisme qui offre le meilleur rapport qualité -prix. Le renouvellement du contrat est accepté à l'unanimité.

4 /Aide financière pour Internet par satellite.

Le Maire annonce qu'un foyer de la commune se trouve encore en zone blanche et ne peut recevoir l'ADSL par liaison filaire. Il faut donc avoir recours au satellite ce qui a un coût de 400 €. Il ajoute que le Conseil Général accorde une subvention de 200 € et demande au Conseil de se prononcer sur une éventuelle subvention de la mairie.

Après en avoir discuté le Conseil accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 100€.

5/Attribution d'une subvention au profit du rugby.

Vu le nombre d'inscrits à l'USPS Rugby de Payzac-Savignac le Conseil accepte à l'unanimité d'octroyer un montant de 200 € en 2014 à cette association sportive. Il demande au Maire d'étudier une possibilité de subvention basée sur le nombre d'inscrits plutôt que sur un forfait. Le Maire va demander au Président de cette association de lui envoyer chaque année le nombre exact de participants et il proposera alors d'octroyer une somme en fonction de ce critère.

6/Encaissement du chèque de remboursement de l'assurance suite aux dégâts de la grêle.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque de 11606 € constituant l'avance sur travaux versée par l'assurance.

7/Convention de veille foncière.

Le Maire explique qu'il est mal informé sur les transactions foncières qui interviennent sur la commune et qu'une meilleure information permettrait aux agriculteurs ou aux habitants de pouvoir quelques fois préempter pour des biens qui les intéressent. C'est pourquoi il demande au Conseil de l'autoriser à signer avec la SAFER une convention de veille foncière. Le coût de cette convention sera de 20 € par notification. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

8/Dissolution du syndicat mixte Isle -Auvézère.

La procédure de dissolution de ce syndicat arrive à son terme et il convient de se prononcer sur l'attribution du passif et de l'actif de ce syndicat. Le Maire expose les chiffres fournis par la Trésorerie Générale et montre que pour SAINT-MESMIN il s'agit d'une opération « blanche ».

Le Conseil approuve à l'unanimité cette répartition

9/Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes.

Le Maire présente ce rapport qui est également disponible sur le site de la COMCOM

Le Conseil accepte à l'unanimité ce rapport.

10/Délibération sur la dissolution du syndicat du collège de LANOUAILLE.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'affectation de l'actif et du passif à la commune de LANOUAILLE qui deviendra propriétaire du gymnase pour lequel un emprunt avait été consenti aux communes adhérentes .

Divers.

Le Maire annonce que les deux parcelles de terrain appartenant à M. THOMAS et WILSON longeant la rivière et donnant accès à celle-ci ont été bornées par le géomètre et que dès que les numéros du cadastre correspondants seront attribués, les actes d'achat pourront être signés chez le notaire.

Etangs des forges :

Le Maire informe que la réunion avec les pêcheurs a eu lieu, il en fait le compte rendu.

Le Conseil accepte à l'unanimité les décisions proposées :

Ouverture des deux étangs identique (tous les jours) , plus de lâchers de truites, mise en place d'une carte vacanciers à 20 € , d'une carte journalière à 7 € qui sera délivrée sur place.

Le Maire fait le compte rendu de la réunion qu'il a eue avec le garde ONF : ouverture de l'étang du bas en mars 2014, réfection des grilles pour la vidange aux frais de l'ONF, réparation de la passerelle de l'étang du haut par l'ONF et vidange de cet étang en 2015.

Régulation de populations de cormorans : Philippe ROUBINET et Eric MESPLET seront habilités à prélever ces oiseaux.

Soldat inconnu.

Le Maire rappelle l'histoire du soldat inconnu inhumé à l'entrée du cimetière.

En décembre 1940, lors de la débâcle , un homme en uniforme a été aperçu aux alentours du hameau de Fargeas alors qu'il errait dans les bois et les champs , et personne ne pouvait l'approcher. Le lendemain matin il a été retrouvé mort à côté d'un puits, visiblement il s'était pendu avec son ceinturon .Une enquête de gendarmerie a eu lieu, cet homme ne portait aucune plaque d'identité ni insigne d'appartenance à une unité. Il a été ensuite inhumé à l'endroit où il se trouve actuellement.

Le Maire précise qu'il n'a trouvé aucune trace de cet évènement dans les archives de la Mairie. Il ajoute qu'il a demandé à Christian BAYLET d'aménager l'emplacement de cette sépulture.

Travaux dans le bourg.

le Maire annonce que les travaux d'aménagement d'évacuation des eaux pluviales dans le bourg devraient être réalisés avant la fin de l'année.

Débardage des bois.

Le Maire déclare qu'il a pris l'arrêté sur l'interdiction du débardage de bois mais qu'il est prêt à accorder des dérogations au cas par cas avec la signature d'une convention avec les propriétaires et les forestiers.

Repas des Aînés.

Celui-ci aura lieu à la date prévue le 11 janvier 2014.

Point sur les différentes réunions.

- Le Maire déclare que la visite du Secrétaire Général de la Préfecture s'est très bien passée et quelle a permis de mettre en avant le projet de création du Bassin Mérillou et de rénovation de Cantou.
- Il annonce que le projet de fresque sur le château d'eau des Ages est bien avancé et qu'il ne reste plus qu'à régler définitivement l'aspect financier avec la COMCOM.

Les différents délégués (SPANC, SMCTOM, Voirie, PLU/I ,SIAEP) ont présenté les principales décisions retenues lors des réunions auxquelles ils ont assisté :

- L'installation des conteneurs semi-enterrés est planifiée pour 2014 dans le Bourg, Page 14
- Le nouveau contrôle des assainissements individuels à SAINT-MESMIN est en cours et va se poursuivre en 2014. Le Maire rassure les conseillers en leur disant que ce contrôle s'inscrit dans le cadre normal de la procédure qui doit prendre en compte les nouvelles normes européennes, que pour l'instant il ne s'agit que d'un simple contrôle qui fera l'objet de préconisations qui s'accompagneront d'informations sur les nouveaux procédés.

Il précise que pour l'instant la mise aux normes ne s'appliquera qu'aux maisons neuves, aux maisons qui changent de propriétaires et aux propriétaires qui déversent leurs rejets non traités ou mal traités sur le domaine public...

- Le PLUI/I est lancé il devrait être opérationnel en 2017, les délégués insistent sur la nécessité d'être vigilants et présents lors de la phase préparatoire car l'évolution semble aller vers une restriction significative des zone constructibles dans les villages comme SAINT-MESMIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22H45 et a été suivie de la visite de la crèche dans l'église. Tous les membres du Conseil ont pu apprécier la qualité de la prestation fournie par des bénévoles et remercient tous les acteurs de cette œuvre qui sera certainement appréciée par beaucoup.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE

DE PAYZAC-SAVIGNAC LEDRIER

Au niveau de la desserte en eau :

L'année 2013 s'est déroulée normalement aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Les pluies souhaitées de l'hiver puis du printemps ont été salutaires, entraînant une baisse sensible de la consommation d'eau.

Au niveau du Comité, l'année a été marquée par la négociation d'un nouveau contrat d'affermage de nos installations.

Débuter en Janvier 2013 par l'appel à candidature des entreprises, elle s'est terminée le 29 Novembre par le vote du choix proposé par la Commission d'affermage au Comité Syndical. Si six entreprises ont fait acte de candidature, Véolia, Lyonnaise des Eaux, SAUR, SOGEDO, AGUR, Nantaise des Eaux, seules les 4 premières ont fait des offres après visite des ouvrages du SIAEP.

La commission d'affermage, composée de Philippe Combroux, Joël Gadaud, Daniel Pichon, Pierre Escaravage, Jean Claude Roche sous la Présidence d'Albert Pouquet, assisté de David Gonzalo du SMDE (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau), avait la charge l'analyse des offres et l'audition des candidats dans le cadre strict du temps imparti. Plusieurs échanges se sont déroulés entre Juin (date d'ouverture des plis) et Octobre (date de clôture des négociations).

Les objectifs du SIAEP sont d'obtenir pour un contrat de 12 ans des prestations supérieures et si possible à un tarif inférieur au dernier. Par exemples, la prise en compte du renouvellement de matériel comme le système de filtration, des objectifs de rendement du réseau de distribution garanti avec des pénalités en cas de non-respect, la mise en place sur 3 ans de compteurs équipés de la radio relève, évitant aux releveurs de pénétrer en domaine privé et permettant ultérieurement la mise en place de deux factures correspondant à la consommation réelle.

Ces objectifs ont été atteints grâce à une vive concurrence entre les 4 entreprises. La Société SOGEDO a été retenue pour son offre correspondant à nos objectifs techniques et financiers et aux vues de la bonne maîtrise de la nouvelle usine malgré une mise au point très longue du constructeur OTV ainsi que par la présence de proximité de ses agents

L'usine du Pont Neuf...

L'agrandissement de la partie ultrafiltration faite en Juillet 2012 par le constructeur a permis d'obtenir un fonctionnement plus souple de l'usine mais sans permettre d'atteindre le débit prévu au contrat. Aussi en Juin 2013, en accord avec SOGEDO, nous avons, pendant 20 jours, fait fonctionner l'usine en continu et démontrer à OTV que le débit contractuel n'était pas atteint soit 1800m³/jour au lieu de 2200m³. Après échange avec OTV, un agrandissement de l'usine devrait nous être proposé pour début 2014, à leur charge bien entendu. Un grand soulagement pour nous élus, car si la capacité actuelle satisfait les besoins, l'avenir doit être assuré et un contrat doit être respecté.



Les travaux prévus pour 2013 et début 2014



Réfection du château du Puy des Ages Commune de St Mesmin, les travaux ont commencé par l'intérieur puis à l'extérieur au 1^{er} trimestre 2014, complété par une fresque financée avec la participation des Communautés de Causse et Rivières et de Lanouaille.

- Travaux de remplacement de canalisations à Lasbrugnas Cne de Savignac Lédrier sur 1,4km en direction de Charoncle ainsi que dans le Bourg de Savignac Lédrier en prévision des travaux d'assainissement.

- Enfin un programme d'étude de diagnostic puis de travaux de sectorisation financés à 80% par le Conseil Général et l'agence de Bassin Adour Garonne vont permettre de structurer le réseau en 17 secteurs de 15 à 25kms de canalisations équipés de débitmètre en tête de zone permettant une surveillance continue des consommations surtout nocturnes, afin de localiser plus facilement les secteurs fuyards et diminuer les pertes d'eau.

Avec 2013, se termine notre mandat d'élus, mandat intense, à tous les niveaux ; administratif, avec l'abandon de la tutelle de la DDAF et la création du SMDE ; travaux pour 4,3 millions d'Euros payés ou engagés dont l'usine, 2 réservoirs, des canalisations et enfin le renouvellement du contrat d'affermage. Toutes ces actions permettent d'améliorer les performances des installations avec la mise en place de technologies modernes pour une meilleure qualité de l'eau au meilleur prix possible.

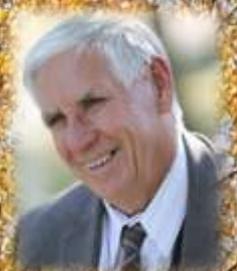
Les membres du Comité syndical et moi-même, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.

Pour votre service :
Contact SOGEDO Excideuil
Tél. : 05 53 62 41 33

Le Président du SIAEP
Albert Pouquet
Tél. : 05 53 52 70 61 ou 06 30 72 35 48

Le 1^{er} vice-Président G. BOUCHAUD
06 13 83 06 96

Le Conseil Municipal de Saint Mesmin vous remercie pour votre aide et la confiance que vous lui avez accordée pendant ces six années



*Le Maire et toute l'équipe municipale
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2014*